

## COMPTE-RENDU RÉUNION DE TRAVAIL N°6 BARNEVILLE-CARTERET

---

Personnes présentes :

*Pour la mairie :*

M. BOUSSARD - Maire

M. LOUIS DIT GUERIN – Adjoint à l’urbanisme

M. DESPLANQUES – Adjoint aux affaires économiques, finances, tourisme et culture

Mme RAGOT – Secrétaire Générale

Mme BAJORSKI –Service Urbanisme

Mme PACARY- Service Environnement

...

*Pour le bureau d’études PLANIS :*

Mr EON – Responsable de service

Mr LEBAS – Assistant d’études

### **Relevé de décision :**

**1) Modification simplifiée :**

Il est convenu d’inscrire une autre « erreur matérielle » au dossier : intégration d’un bâtiment dans la zone UBs : parcelle n°Ao 93, rue des Ormes, au nord du port de plaisance.

M. Louis Dit Guérin adressera au bureau d’études ses remarques sur le document préalablement adressé.

**2) Modification :**

Une procédure de modification « classique » du PLU sera engagée, notamment pour reformuler des points de règlement écrit.

Il pourrait être possible de réaliser simultanément les enquêtes publiques des procédures de modification et révisions simplifiées du PLU.

Le bureau d’études adressera à la commune un exemple de délibération pour lancer cette procédure.

**3) Révision simplifiée « Zone du Casino » :**

Ce projet affecte une zone répertoriée comme humide par la DREAL, ou présentant des prédispositions à la présence de zones humides.

Ces terrains ont été pour partie remblayés avant la mise en application de la loi sur l'Eau (1995).

Il est convenu que la commune adresse un courrier à destination de la DREAL afin de disposer officiellement de la position de cette dernière. Un fonds de dossier de justifications sera également constitué en prévision : déclaration de remblais, règlement du POS de l'époque,...

Lorsque le projet sera suffisamment avancé, notamment pour sa partie « hébergement », une réunion d'examen conjoint du dossier par les différents services de l'Etat sera nécessaire dans le cadre de la procédure de révision simplifiée. En tant que de besoin, le projet pourra montrer comment il contribue au maintien ou au redéveloppement d'espaces humides.

M. Desplanques précise que le permis pour la partie casino pourrait être déposé prochainement. A l'occasion de l'instruction du dossier, les services de la DDTM auront à se positionner.

#### **4) Révision simplifiée « Extension portuaire » :**

Le secteur 2AUps, dans lequel doit se faire l'extension portuaire, est concerné par la présence de ZNIEFF de type 1 et 2.

La commune a pris contact avec un bureau d'études spécialisé afin de déterminer la réelle présence d'espèces remarquables sur le secteur et les incidences que pourraient avoir l'extension portuaire sur ces dernières.

#### **5) Révision globale :**

Le Conseil municipal a délibéré pour la révision globale du PLU en juin dernier.

La concertation prévue doit être mise en place : il convient dès à présent de mettre à disposition un registre pour les observations du public, de faire figurer les comptes rendus de réunions de travail sur le site Internet ainsi que les documents produits. A ce titre, le bureau d'études adressera à la commune les supports « power point » utilisés pour les réunions.

M. Boussard invite le bureau d'études à ne pas reprendre tous les travaux déjà réalisés dans le cadre du PLU.

De premiers éléments concernant le diagnostic du territoire sont exposés. Des enjeux en termes de déplacements entre les pôles urbains de la commune sont soulignés, de même qu'en matière de déplacements doux pour rejoindre les équipements et services.

#### **Poursuite du travail :**

La prochaine réunion, fixée au 4 octobre prochain – 13h00, s'attachera à la poursuite de la présentation du diagnostic dans le cadre de la révision globale du PLU.